

Séance régulière du 5 décembre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, 2451, rue Camirand, le 5 décembre 2022 à 19 h.

À laquelle sont présents,

Monsieur Denis Bergeron, maire suppléant et conseiller au siège no 5, ainsi que Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

| | |
|--------------------|------------|
| Martin Harvey | Siège no 1 |
| Doris Jetté | Siège no 2 |
| Régent Michaud | Siège no 3 |
| Sylvie Lacoursière | Siège no 4 |
| Georges Lysight | Siège no 6 |

Tous membres du conseil formant quorum, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Denis Bergeron maire par intérim.

Assiste également à la séance Mme Diane Desjardins comme secrétaire de la séance.

Afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord lors de la présentation d'une proposition, il sera présumé que tous les membres du conseil présents sont d'accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

Le maire par intérim fait un retour sur ses activités durant le mois et l'avancement des divers dossiers administratifs.

287-12-2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lacoursière , appuyé par monsieur Martin Harvey et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PROCÈS-VERBAUX
 1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 novembre 2022
 2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 novembre 2022
 3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2022
3. CORRESPONDANCE
 1. Cooptel-avis pour nouveaux développements

2. Association pulmonaire du Québec – radon
3. Fondation MIRA
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. ADMINISTRATION
 1. Adoption des dépenses du mois de novembre 2022
 2. Rapport du greffier-trésorier sur les recettes et dépenses au 30 novembre 2022
 3. Renouvellement de l'entente de service eau et égout avec Sainte-Ursule
 4. Suivi du dossier DG
 5. Fédération québécoise des Municipalités- renouvellement d'adhésion 2023
 6. Édilex- renouvellement 2023
 7. FQM-assurance Mutuelle des municipalités- renouvellement 2023
 8. Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes
 9. Dates des séances du conseil en 2023
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 1. Infolettre -informations du ministère de Sécurité publique
 2. Contrôle canin
7. TRANSPORT VOIRIE
 1. Travaux rang Waterloo-décompte #2
8. URBANISME
9. ENVIRONNEMENT
 1. Adoption Règlement 295-20-1-(emprunt pour fosses septiques)
10. LOISIR, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
11. AFFAIRE NOUVELLE
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAUX

288-12-2022 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Régent Michaud, appuyé par madame Sylvie Lacoursière et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022.

289-12-2022 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Régent Michaud, appuyé par madame Sylvie Lacoursière et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 novembre 2022.

290-12-2022 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Régent Michaud, appuyé par madame Sylvie Lacoursière et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2022.

CORRESPONDANCE

291-12-2022 IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Georges Lysight, appuyé par madame Doris Jetté et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit :

1. Cooptel-avis pour nouveaux développements
4. Association pulmonaire du Québec – radon
5. Fondation MIRA

PÉRIODE DE QUESTIONS
ADMINISTRATION

292-12-2022 ADOPTION DES DÉPENSES DU MOIS DE NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pu prendre connaissance des comptes à payer dans la liste soumise au 30 novembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Harvey, appuyé par monsieur Régent Michaud et résolu d'autoriser le paiement des dépenses courantes, pour la période du 1^{er} novembre au 30 novembre 2022 totalisant un montant de 35 800,28 \$ tel que présenté.

| | |
|----------------------------------|-------------|
| Accessoires d'auto Leblanc Ltée | 159,74 \$ |
| Bell Mobilité Inc. | 62,68 \$ |
| Christine Bergeron | 81,90 \$ |
| BMR-Matériaux F.P. Inc. | 78,22 \$ |
| Boisvert Mini-Mécanick | 123,03 \$ |
| Canadien National | 889,50 \$ |
| Construction et Agrégats Lessard | 229,44 \$ |
| Croix-Rouge Canadienne | 180,00 \$ |
| Dépanneur 350 | 513,08 \$ |
| Diane Desjardins | 1 312,50 \$ |
| Éducazoo Inc. | 350,67 \$ |
| EMCO Québec Crédit | 292,96 \$ |

| | |
|--------------------------------|--------------|
| Environnement MCM Inc. | 224,20 \$ |
| Épicerie Jacques Lessard | 425,59 \$ |
| Fonds d'information foncière | 5,00 \$ |
| François Lussier | 183,92 \$ |
| Nicole Gagnon | 85,52 \$ |
| Groupe CLR | 160,17 \$ |
| Hydro-Québec | 332,41 \$ |
| Infotech | 2 540,95 \$ |
| Kanatrac | 40,63 \$ |
| Kersia Canada Ltée | 496,69 \$ |
| Les sentiers canins Maskinongé | 285,75 \$ |
| Lignes Maska | 3 633,90 \$ |
| Location C.D.A. Inc. | 90,98 \$ |
| Martin Harvey | 133,12 \$ |
| MRC Maskinongé | 4 335,36 \$ |
| Nordikeau Inc. | 1 243,77 \$ |
| Julie Pigeon | 86,95 \$ |
| Pitney Bowes | 152,46 \$ |
| Presse Commerce Corporation | 411,86 \$ |
| Qualilab Inspection Inc. | 4 161,01 \$ |
| Régie d'aqueduc de Grand-Pré | 6 106,00 \$ |
| Service Plus G.M. | 5 102,02 \$ |
| Service Vacuum St-Paulin | 500,14 \$ |
| Sogetel Inc. | 230,73 \$ |
| Sonic | 557,43 \$ |
| Total | 35 800,28 \$ |

293-12-2022 RAPPORT DES RECETTES ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Régent Michaud, appuyé par madame Sylvie Lacoursière et résolu que ce conseil accepte le dépôt du rapport sur les activités financières de fonctionnement à des fins fiscales de la Municipalité au 30 novembre 2022 tel que présenté par la greffière-trésorière par intérim.

294-12-2022 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE EAU ET ÉGOUT AVEC SAINTE-URSULE

CONSIDÉRANT QUE l'entente de fourniture de service de gestion de l'eau potable et de l'égout, autorisée sous la résolution numéro 178-07-2022, conserve un statut temporaire qui se renouvelle par mois ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lacoursière, appuyé parx1 Régent Michaud et unanimement résolu que ce conseil renouvelle **jusqu'au 15 décembre 2022**, l'entente avec la Municipalité de Sainte-Ursule concernant le service de gestion de l'eau potable et de l'égout fourni temporairement par celle-ci.

Le conseil remercie la Municipalité de Sainte-Ursule pour son aide précieuse durant l'absence de ressource à Sainte-Angèle-de-Prémont pour la gestion de l'eau potable et de l'égout.

295-12-2022 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS- RENOUELEMENT D'ADHÉSION 2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Georges Lysight, appuyé par madame Sylvie Lacoursière et unanimement résolu d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont à la Fédération québécoise des Municipalités, pour l'année 2023 et autorise le paiement en janvier 2023 de la facture au montant de 1 223,83 \$.

296-12-2022 ÉDILEX- RENOUELEMENT 2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Georges Lysight, appuyé par madame Doris Jetté et unanimement résolu le renouvellement des abonnements offerts par EDILEX pour 2023 et autorise le paiement en janvier de la facture #4414 au montant de 1 750,50 \$.

297-12-2022 FQM-ASSURANCE MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS- RENOUELEMENT 2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Georges Lysight, appuyé par madame Sylvie Lacoursière et unanimement résolu d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont à l'assurance de la Mutuelle des Municipalité, du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023 et autorise le paiement en janvier 2023 de la facture au montant de 23 433,91 \$, tel que présenté par la FQM Assurance sous la facture 6858.

298-12-2022 FERMETURE DES BUREAUX POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Régent Michaud, appuyé par monsieur Georges Lysight et unanimement résolu d'autoriser , pour la période des Fêtes, la fermeture des bureaux municipaux, du vendredi 23 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023 inclusivement.

299-12-2022 DATES DES SÉANCES DU CONSEIL EN 2023

IL EST PROPOSÉ PAR madame Doris Jetté, appuyé par monsieur Régent Michaud et unanimement résolu que les séances régulières du conseil se tiendront les dates suivantes à 19h00.

| | | |
|------------------|---------------------------|-------------------|
| Lundi 16 janvier | Lundi 6 février | Lundi 6 mars |
| Lundi 3 avril | Lundi 1 ^{er} mai | Lundi 5 juin |
| Lundi 3 juillet | Lundi 14 août | Mardi 5 septembre |
| Lundi 2 octobre | Lundi 6 novembre | Lundi 4 décembre |

300-12-2022 TRAVAUX RANG WATERLOO-DÉCOMPTE #2

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur, Monsieur Ghislain Lambert, datée du 27 octobre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Georges Lysight, appuyé par monsieur Régent Michaud et unanimement résolu d'autoriser le paiement du décompte numéro 2 concernant la facture 095119 de la compagnie Construction et Pavage Portneuf inc., au montant de 288 483,83\$ taxes incluses pour les travaux de voirie effectués sur le rang Waterloo.

301-12-2022 ADOPTION RÈGLEMENT 295-20-1-(EMPRUNT POUR FOSSES SEPTIQUES)

RÈGLEMENT 295-20-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 295-20

CONSIDÉRANT QUE les retards liés aux démissions à l'administration ainsi qu'à la mairie ont retardé la mise en place du programme de financement des travaux d'installation des fosses septiques des résidences isolées;

CONSIDÉRANT QUE les fournisseurs de services techniques ne peuvent raisonnablement rencontrer les délais imposés à l'article 11 du règlement 295-20 modifiant le règlement 294-20;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité et de ses citoyens de prolonger le délai alloué pour la réalisation des travaux relatifs aux fosses septiques des résidences isolées,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Régent Michaud, appuyé par monsieur Georges Lysight et unanimement résolu que le règlement numéro 295-20-1 modifiant le règlement 295-20 soit adopté comme suit :

ARTICLE 1

Le cinquième paragraphe de l'article 2 du règlement 295-20 est modifié pour se lire comme suit :

" L'article 11 du règlement 294-20 tel que modifié par le règlement 295-20 est remplacé par le paragraphe suivant : Le versement de l'aide financière est effectué dans un délai d'un (1) mois après que le demandeur ait produit les documents requis à l'article 9 du présent règlement en complétant le formulaire prévu à cet effet (Annexe B) au plus tard le 1^{er} décembre 2023. Les chèques seront libellés conjointement au nom du propriétaire et du professionnel, ainsi que conjointement au nom du propriétaire et de l'entrepreneur."

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Maire

Greffière-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

302-12-2022 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Régent Michaud, appuyé par monsieur Georges Lysight et résolu de clore la présente séance à 19H50.

Denis Bergeron
Maire par intérim

Diane Desjardins
Secrétaire de la séance

Je, Denis Bergeron maire par intérim, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.